

SYNDICAT INTERCOMMUNAL NORDSTAD, EN ABREGE « NORDSTAD »

CONVOCAATION

Conformément à l'article 14 de la loi du 23 février 2001 concernant les syndicats de communes, nous vous prions de bien vouloir assister à la prochaine réunion du comité du syndicat intercommunal « NORDSTAD » qui aura lieu **lundi, le 13 avril 2026 à 19h00** dans la salle des séances de l'Hôtel de Ville à Diekirch (27, avenue de la Gare L-9233 Diekirch).

ORDRE DU JOUR – COMITÉ

1. Affaires générales

- 1.1 Désignation d'un nouveau délégué pour la commune de Colmar-Berg.
- 1.2 Autorisation d'ester en justice.

2. Actes, compromis, conventions et status

- 2.1 Approbation de la convention au sujet de la charte « Meng Gemeng leeft Sport » signée ensemble avec le ministère des Sports en date du 1er juillet 2025.
- 2.2 Approbation de la convention concernant le pacte communal du vivre-ensemble intercommunal, signée ensemble avec le ministère de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil en date du 02 décembre 2025.
- 2.3 Approbation de la convention concernant l'engagement à respecter au sujet des conditions d'utilisation d'une partie des fonctionnalités mises à disposition par l'agence nationale en charge du marketing de destination et du développement touristique (LFT) signée en date du 27 janvier 2026.
- 2.4 Approbation de la convention relative au projet « Collaboration régionale des programmes de mesures en zone de protection autour des captages d'eau potable convenue ensemble avec le Ministère de l'Environnement du Climat et de la Biodiversité.

3. Divers

- 3.1 Questions éventuelles et débat ouvert.

Pour les membres du bureau du syndicat intercommunal « NORDSTAD »

Le Président,



Claude GLEIS



Le Secrétaire,



Pierre GRISIUS